



RÉSOLUTION DU BUREAU EXÉCUTIF SUR LA CRISE EBOLA

Le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Éducation, qui se rencontrera à Bruxelles du 21 au 23 octobre,

Constate avec préoccupation que

- a) selon les dernières données fournies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la dernière épidémie de fièvre Ebola a causé la mort d'au moins 4 500 personnes, plus de 8 900 personnes ont été infectées et, chaque semaine, au moins mille personnes supplémentaires contractent la maladie, la plupart des personnes touchées habitant dans les pays d'Afrique de l'Ouest ;
- b) selon l'OMS, le nombre de personnes contaminées aura doublé d'ici la fin de l'année ;
- c) le virus s'est propagé à d'autres régions du monde et constitue aujourd'hui une réelle menace pour les travailleurs/euses du secteur de la santé, les bénévoles, comme pour l'ensemble de la population mondiale ;
- d) dans les pays les plus touchés, peu de services publics sont disponibles, le déplacement d'une région à une autre se révèle difficile voire interdit, les marchés communautaires et locaux, et autres rassemblements publics, ont été formellement interdits, tandis que les écoles ont été fermées par crainte de propager la maladie ;
- e) de nombreux élèves, enseignant(e)s et membres de la communauté éducative comptent parmi les victimes de cette épidémie ;
- f) des milliers d'enfants sont devenus orphelins après le décès de leurs parents des suites du virus Ebola, et se retrouvent esseulés au sein de leur communauté qui craint qu'ils ne soient contaminés ;
- g) de nombreuses organisations membres de l'Internationale de l'Éducation, œuvrant dans les pays les plus touchés, ont organisé des campagnes d'aide et d'éducation, parfois en collaboration avec les autorités publiques et les ONG d'aide humanitaire, afin de fournir de la nourriture et des soins médicaux à leurs membres et à leurs élèves, ainsi que des outils éducatifs et pédagogiques leur expliquant comment éviter la propagation de la maladie ;

Considérant que

de nombreuses organisations membres de l'Internationale de l'Éducation œuvrant dans les zones touchées ont demandé de l'aide et que les organisations membres des autres régions ont souhaité obtenir des informations et des conseils sur la meilleure façon d'élaborer des stratégies visant à empêcher la propagation de la maladie ;

Le Bureau exécutif de l'Internationale de l'Éducation

Décide que l'IE



- (i) doit accorder la priorité aux demandes d'aide émanant des organisations membres des pays les plus durement touchés et créer un fonds de solidarité afin de les aider financièrement ;
- (ii) doit aider ces organisations à élaborer des stratégies visant à empêcher la propagation de la maladie et pouvant être adoptées au sein des communautés et des environnements scolaires, et à développer des programmes de santé et d'hygiène adéquats qui seront déployés dans les écoles une fois l'épidémie résorbée, afin de s'assurer que cette situation ne se reproduise plus ;

Appelle tous les affiliés de l'IE

principalement les affiliés des pays industrialisés, à soutenir l'Internationale de l'Éducation et ses organisations membres dans leurs efforts visant à élaborer des programmes de prévention du virus Ebola et à obtenir un soutien aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental dans le cadre de ces projets.

Demande que

- (i) les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale dans son ensemble prennent des mesures urgentes afin d'enrayer la propagation du virus, et
- (ii) fournissent une aide matérielle et financière aux pays les plus durement touchés afin que leurs services publics, et notamment leurs services d'éducation, puissent de nouveau être assurés le plus rapidement possible.